



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



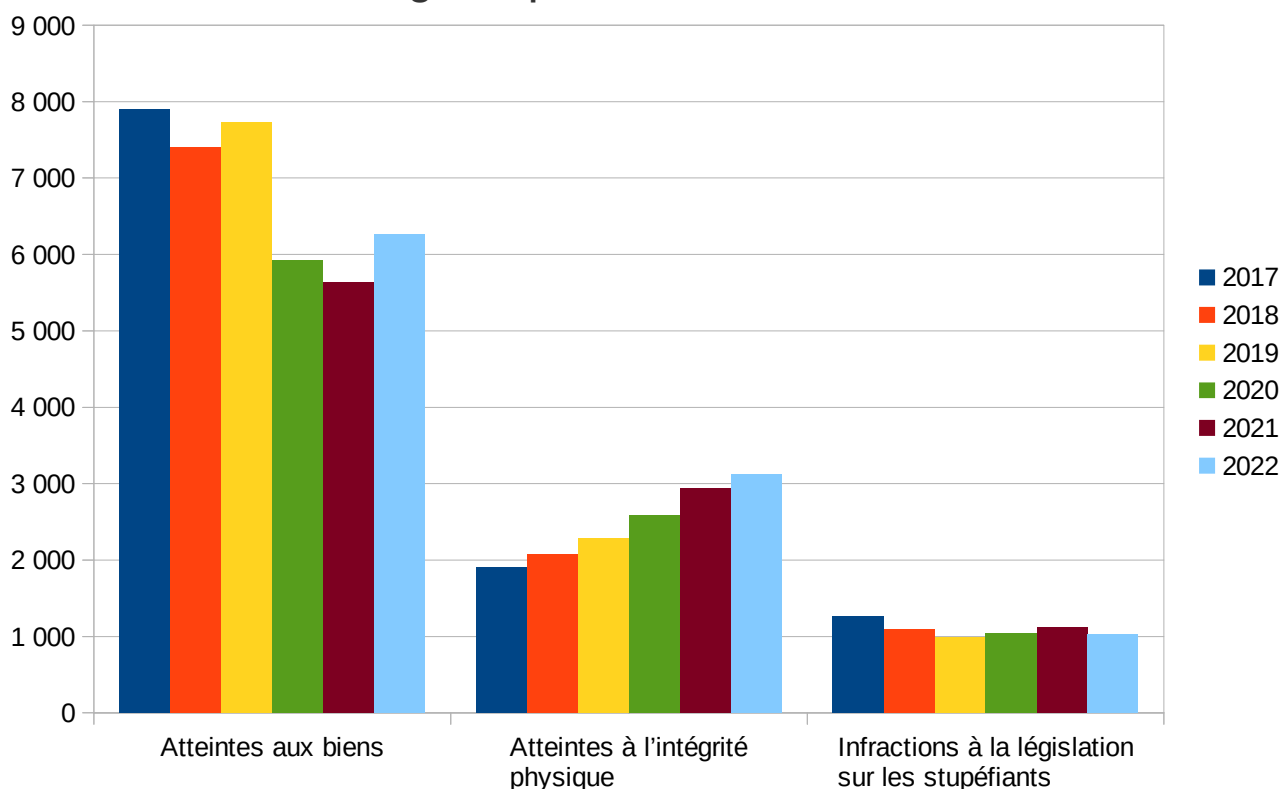
# BILAN DE SECURITÉ 2022

Cabinet | Préfecture des Vosges

## Les principales statistiques de la délinquance

Tout comme les autres départements français, la quasi-totalité des indicateurs de la délinquance enregistrée dans le département des Vosges est en hausse en 2022 par rapport à l'année précédente. Les atteintes aux biens dans le département suivent la même évolution qu'au niveau national avec une augmentation de 11 %. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en hausse de 6,3 %, évolution positive moins marquée que le niveau national qui enregistre une augmentation de 9,3 %. Le nombre de faits constatés relatifs à des infractions à la législation sur les stupéfiants est lui en légère baisse.

Nombre de faits enregistrés par les forces de l'ordre entre 2017 et 2022



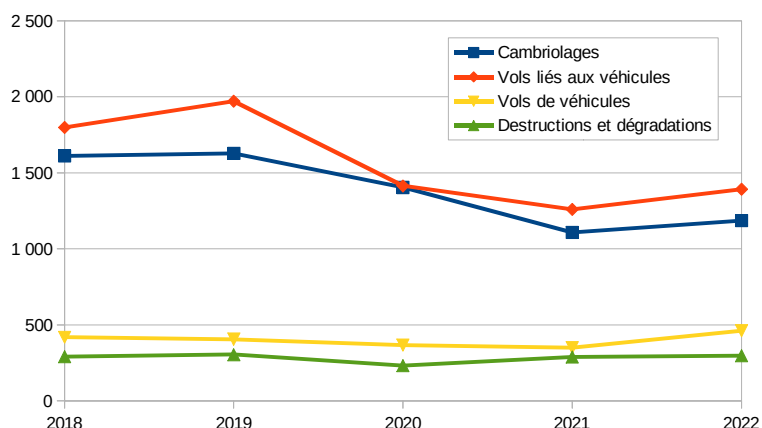
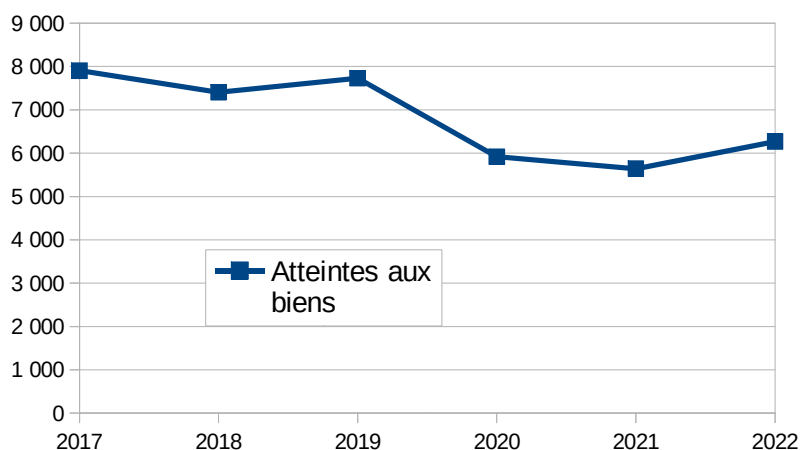
## Une hausse des atteintes aux biens

Les indicateurs de la délinquance enregistrée relatifs aux cambriolages, aux vols liés aux véhicules, aux vols de véhicules, aux faits de destructions et dégradations, qui avaient fortement reculé pendant la crise sanitaire, s'accroissent nettement en 2022.

Sans retrouver les niveaux de délinquance observés avant la crise sanitaire en matière d'atteintes aux biens à l'exception des vols de véhicules qui enregistrent une hausse de près de 30 % en 2022, force est de souligner que le nombre de faits constatés d'atteintes est en augmentation.

### faits constatés

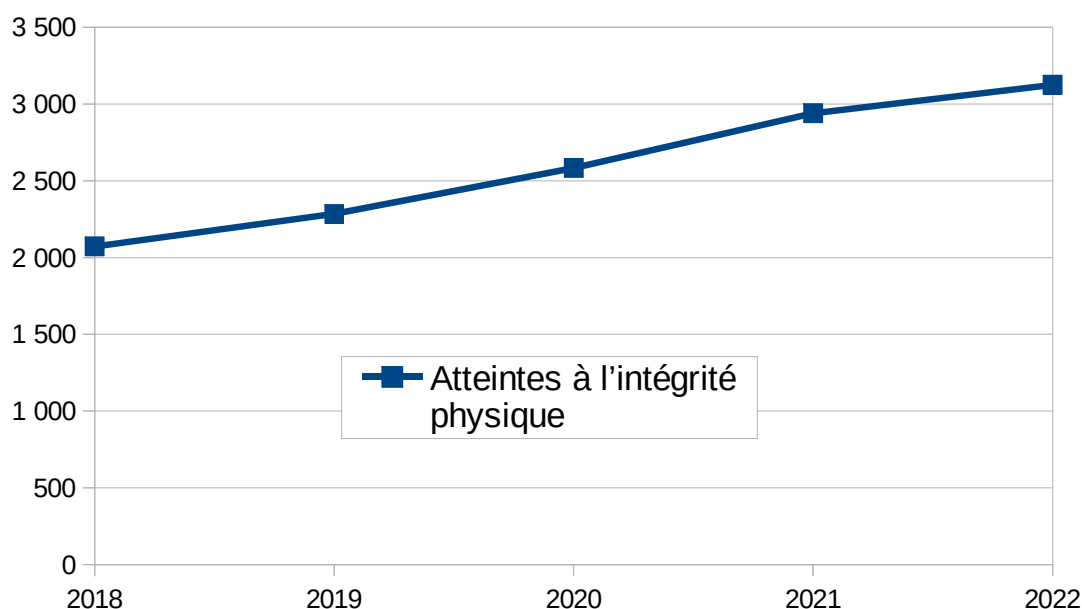
	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 19/22 en %	Evolution 21/22 en %	Evolution 21/22 nationale
Atteintes aux biens	7 405	7 734	5 922	5 641	6 268	-18,96 %	11,12 %	11,10 %
Cambriolages	1 611	1 628	1 404	1 108	1 186	-27,15 %	7,04 %	10,60 %
Vols liés aux véhicules	1 798	1 971	1 414	1 260	1 393	-29,33 %	10,56 %	9,10 %
Vols de véhicules	419	406	367	350	462	13,79 %	32,00 %	13,00 %
Destructions et dégradations	292	305	232	289	298	-2,30 %	3,11 %	9,40 %



## Poursuite de l'augmentation des atteintes à l'intégrité physique (AVIP)

Les **atteintes à l'intégrité physique** poursuivent leur augmentation depuis cinq ans mais de manière moins marquée qu'en 2020.

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 19/22 en %	Evolution 21/22 en %	Evolution 21/22 nationale
Atteintes à l'intégrité physique	2 072	2 284	2 583	2 939	3 124	36,78 %	6,29 %	9,30 %



Il est à noter que le nombre de victimes de violences est en augmentation de 5 % en 2022 (contre 10 % au niveau national)

La hausse est légèrement plus forte pour les victimes de violences intrafamiliales : de 6,3 % contre 13,5 % au niveau national.

Ces violences dont 77 % des victimes sont des femmes représentent 38 % de l'ensemble des violences.

Ces hausses s'expliqueraient notamment par un effet positif du Grenelle des violences conjugales (1ère édition de septembre à novembre 2019 avec reconduction annuelle depuis), lequel a conduit à améliorer la politique d'accueil des victimes par les services de sécurité (notamment formations des personnels, référents spécifiques dans les services, articulations avec les intervenants sociaux et les hôpitaux) et a incité les victimes à davantage déposer plainte.

Au regard de l'augmentation des faits constatés dans le département, l'État continue de se mobiliser avec force sur l'amélioration de la prise en charge des victimes.



## Les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)

En France, la lutte opérationnelle contre la consommation et le trafic de stupéfiants relèvent en premier lieu de la police nationale et de la gendarmerie nationale. La mission de ces services se subdivise en deux volets, préventifs et répressif.

En matière de prévention, la police et la gendarmerie sensibilisent par exemple la jeunesse, au sein des établissements scolaires, aux dangers de la consommation de stupéfiants.

En matière de répression, Les faits constatés par ces services sont en légère diminution par rapport à l'année (1032 faits relevés en 2022 contre 1120 en 2021) dernière malgré une intensification des opérations sur les points de deal qui s'élèvent par exemple en zone police à 80 contrôles par semaine en moyenne.

Le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles (388 en 2022 contre 390 en 2021) prononcé en 2022 est sensiblement le même qu'en 2021.<sup>1</sup>

L'échange d'informations et de renseignements entre services compétents est favorisé par l'existence d'une instance dédiée, la cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS).



**La douane un acteur majeur de la lutte contre le trafic de stupéfiants**

L'identité de la douane est construite autour de deux piliers, qui parfois se rejoignent, mais constituent chacun une identité forte : la frontière et la marchandise. Elle est notamment chargée de la protection du territoire, des citoyens, des intérêts économiques et financiers nationaux et communautaires.

Police des flux de marchandise et de capitaux, la douane exerce un rôle de protection de la population et centre son action antidrogue sur la réduction de l'offre. Elle réalise chaque années la majorité des saisies françaises de produits stupéfiants, tant sur le territoire qu'à l'étranger, en coopération avec ses partenaires français et internationaux

Les équipes recherchent les trafics illicites (stupéfiants, contrebande de tabac, espèces protégées, contrefaçons, blanchiment, etc.) et sont présentes sur tous les vecteurs de communication ; routier, ferroviaire, aéroportuaire, fret postal et fret express.

**Les tendances 2022 : Les saisies de tabac et de stupéfiants sont en forte hausse.**

Pour illustrer ce fait : une très belle constatation en matière de stupéfiants a été réalisée en septembre dans le département des Vosges. 112 kg d'herbe de cannabis ont été saisis dans un poids lourd.

## L'activité relative à la police de sécurité du quotidien

Destinée à renforcer les relations entre la police et la population, la police de sécurité du quotidien est une approche globale qui vise à identifier avec précision les attentes de sécurité exprimées par la population et les élus et à y répondre de manière adaptée au moyen d'actions concrètes.

Le renforcement de patrouilles sur la voie publique, dans un souci de visibilité des forces de sécurité intérieure, s'inscrit dans le cadre de cette police de sécurité du quotidien.

Le nombre d'heures effectives de patrouilles sur la voie publique est passé de 229 253 heures à 232 085 heures soit une augmentation de 1,24 %.

Cœur du dispositif de la police de sécurité du quotidien, le groupe de partenariat opérationnel (GPO) réunit des acteurs de terrain autour d'un problème de sécurité dans tout ou partie d'un quartier et a vocation à le résoudre de manière collective, avec des résultats perceptibles à court ou moyen terme par la population. En zone police, ce sont 32 GPO qui ont été organisés en 2022 contre 27 en 2021.

<sup>1</sup> L'amende forfaitaire est une sanction pénale qui est prononcée en dehors d'un procès. La décision est prise par un policier, un gendarme ou un agent public habilité qui constate une infraction. La sanction consiste à verser une somme d'argent au Trésor public. Le montant de l'amende forfaitaire est fixé en fonction de la gravité de l'infraction. Les agents n'ont pas le pouvoir de l'adapter en fonction de la situation

## L'ADOPTION DU NOUVEAU PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2022-2026

Le plan départemental de la prévention de la délinquance décline localement la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Il en intègre les priorités tout en répondant aux problématiques locales.

Cette stratégie nationale de prévention de la délinquance fixe un cadre pour tous les acteurs autour de quatre priorités :

**-la prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans.** L'objectif est de réinvestir la prévention primaire en mobilisant les familles, en développant des actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme la cyberdélinquance, l'éducation aux médias et la citoyenneté.

**-la protection des personnes vulnérables :** les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violences, les mineurs.

**- une implication plus forte de la population et de la société civile dans la production de la tranquillité publique.** La population sera davantage associée et consultée.

**-une gouvernance renouvée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs :** préfets, autorité judiciaire, maire et présidents d'intercommunalités.

Ces quatre priorités sont reprises dans le plan départemental et détaillées au travers d'un plan d'action précisant les mesures à engager, les pilotes et les services associés.

Ce plan est le fruit d'un travail collaboratif mené au travers des groupes de travail constitués avec l'ensemble des acteurs du conseil départemental de prévention de la délinquance.

Au regard du nombre d'accidents mortels dont au moins la moitié auraient pu être évités si les usagers n'avaient pas adopté des comportements dangereux, il a été décidé d'inscrire la lutte contre l'insécurité routière comme 5<sup>e</sup> axe du plan départemental de prévention de la délinquance.



*Comité réuni en préfecture autour du plan départemental de prévention de la délinquance – mars 2022*

## FOCUS SUR LE CONTINUUM DE SÉCURITÉ ou l'importance de la dimension partenariale de la sécurité

### ■ Le préfet et le maire, deux acteurs clés de la sécurité

Les forces de sécurité intérieure ne pouvant pas à elles seules répondre à l'ensemble des problèmes de la sécurité, il est indispensable de s'appuyer sur d'autres acteurs qui peuvent jouer leur rôle dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La constitution d'une sécurité globale mobilise ainsi tous les acteurs de la sécurité : le préfet, en charge de l'ordre public et de la protection des populations sur le département, le maire, autorité de police administrative sur sa commune, sans oublier notamment les entreprises de sécurité privée et la population dont la mobilisation doit être encouragée pour donner corps au continuum de sécurité.

La loi pour une sécurité globale préservant les libertés qui consacre le continuum de sécurité réaffirme que le maire est et doit rester le pivot de la sécurité dans sa commune.

Pour renforcer ce continuum de sécurité, le gouvernement a proposé de déployer plusieurs outils que sont le contrat de sécurité intégrée ou la mise en œuvre du volet sécurité dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

#### ➔ **Trois contrats de sécurité intégrée dans le département (Épinal, Saint-Dié-des-Vosges, Neufchâteau)**

Le contrat de sécurité intégrée a pour objectif de permettre de concrétiser à un niveau stratégique le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales pour la sécurité de tous. Il s'adresse prioritairement aux villes importantes mais peut également être déployé sur des territoires ruraux.

**Ainsi dans les Vosges trois contrats de sécurité intégrée ont été signés avec la ville de Saint-Dié ( le 7 décembre 2021), la ville d'Épinal le 1<sup>er</sup> février 2022 et la communauté de communes de l'Ouest Vosgien le 15 mars 2022.**

Ces contrats portent notamment sur des mesures ayant trait :

-à *la sécurité* avec le déploiement de la vidéoprotection, l'échange d'informations entre les forces de sécurité intérieure et les maires au travers notamment des groupes de partenariat opérationnels, le renforcement et la professionnalisation des polices municipales ...

-à *la politique de la ville* avec par exemple une présence accrue des médiateurs tranquillité publique dans les quartiers sensibles

-à *la prévention de la délinquance* avec la mobilisation des outils tels que les conseils locaux/intercommunaux de prévention de la délinquance, le financement des programmes de réussite éducative

-à *la lutte contre la radicalisation et le séparatisme* avec la formation des agents municipaux, le partage d'informations, le travail de détection des signaux faibles

→ **Signature de 18 volets sécurité avec les communes engagées dans le programme « Petites villes de demain »**

Lancé par le gouvernement en 2020 et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, le programme « Petites villes de demain » vise à renforcer les moyens des communes de moins de 20 000 habitants pour améliorer la qualité de vie des habitants de ces territoires, particulièrement engagés dans la transition écologique.

Dans ces villes, les mairies assurent des fonctions essentielles à la vie des citoyens au premier rang desquelles figure la sécurité du quotidien.

La police et la gendarmerie proposent ainsi aux maires une offre de sécurité « sur mesure » élaborée à partir des besoins du terrain, permettant d'instaurer une relation de proximité avec les élus et la population.

Pour l'essentiel, l'objectif est de mettre en valeur ce qui peut se faire en termes de prévention en fluidifiant les contacts et en développant les aménagements urbains avec l'expertise des référents sûreté de la police et de la gendarmerie.

Ces contrats permettent également de formaliser le partenariat existant entre maire et forces de sécurité intérieure et de développer des actions en faveur de la population.

Ainsi par exemple, certaines communes, à la suite du diagnostic effectué par les forces de sécurité intérieure, se sont engagées à installer des radars pédagogiques, mettre en place des ralentisseurs routiers, augmenter et renforcer la mobilisation de leur police municipale (pour les différends de voisinage, verbalisation des stationnements gênants, dépôt sauvage de déchets, déploiement de la vidéoprotection...)

→ **Signature du protocole « participation citoyenne » dans la commune d'Uriménil**

Le 14 octobre 2022 Madame Virginie MARTINEZ, directrice de cabinet de la préfète des Vosges, Monsieur Eric GARION, maire d'Uriménil et le colonel Frédéric AVY commandant le groupement de gendarmerie départementale des Vosges ont signé le protocole de participation citoyenne instauré dans la commune d'Uriménil.

Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État.

Uriménil est maintenant la 27ème commune vosgienne à avoir signé ce type de convention avec la gendarmerie.





■ **La convention santé sécurité justice du centre hospitalier de Ravenel, un partenariat institutionnel permettant d'améliorer la coordination entre les différents services**

L'activité des établissements de santé est de nature à générer des situations qui nécessitent l'intervention des forces de sécurité intérieure tant au sein des sites eux-mêmes qu'en dehors, à la demande du directeur de l'établissement.

Parallèlement, l'activité des services de police et des unités de gendarmerie tant dans sa dimension administrative que judiciaire conduit ces derniers à solliciter les sites hospitaliers et leurs agents.

La convention signée le 12 décembre 2022 entre le centre hospitalier de Ravenel, la préfète des Vosges, le président du Tribunal judiciaire d'Epinal, le procureur de la République, le colonel de gendarmerie commandant le groupement de gendarmerie départementale des Vosges et le directeur départemental de la sécurité publique a vocation à instaurer les principes d'une coopération entre les différentes parties et repose sur le renforcement du partenariat institutionnel en matière de prévention de la violence, de traitement de la délinquance et de coordination.



*Signature de la convention santé, sécurité, justice au centre hospitalier de Ravenel - décembre 2022*

Cette convention compte dix-sept fiches opérationnelles concrètes détaillant les actions à conduire par chaque signataire dans le cadre des mesures administratives et judiciaires allant de la prise en charge des patients irresponsables pénalement aux modalités de vote par procuration d'un patient hospitalisé.

## Prévention de la délinquance et de la radicalisation : utilisation des crédits du fonds interministériel dédié (FIPDR)



Au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour l'année 2022, **240 030,45€** ont été alloués aux projets vosgiens.

En 2022, l'État a ainsi financé 36 projets s'inscrivant dans le champ de la prévention de la délinquance, de la prévention de la radicalisation, ou encore de la sécurisation de sites sensibles tels que les établissements scolaires et de l'équipement des polices municipales :

-Une dizaine des projets soutenus, représentant 30 % de l'enveloppe globale, correspondent à des actions dont l'objectif est de renforcer la protection des personnes vulnérables (prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, aide aux victimes) ;

- 27 % de l'enveloppe globale du FIPDR a été consacré à l'installation ou le déploiement de dispositifs de caméras de vidéo-protection sur le territoire vosgien ; La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont permis de financer 20 projets de vidéo-protection pour un montant total de 398 841 euros.

-5 communes ont bénéficié de subventions afin de compléter l'équipement technologique et de protection de leurs agents de police municipale ;

-le FIPDR a permis le financement d'un poste de médiateur en appui des collectivités territoriales pour la gestion des aires de gens du voyage dans le cadre du stationnement et des grands passages ;

-deux postes d'intervenant social en zone gendarmerie et un en zone police, chargés d'accompagner et d'orienter les personnes en situation de détresse sociale, ont été financés en 2022.

## Focus sur la lutte contre les violences intra-familiales et la prise en charge des victimes

Les services de l'État dans le département poursuivent leur mobilisation pour lutter contre les violences intrafamiliales en continuant le déploiement des dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Grenelle de lutte contre les violences conjugales lancé en 2019.

Le partenariat existant dans les Vosges entre les services de l'État, le tribunal judiciaire, le conseil départemental, les forces de l'ordre et les associations d'aides aux victimes et de prise en charge des auteurs de violences se conforte avec notamment en 2022 **la mise en place d'une sous-commission du comité local d'aide aux victimes rassemblant tous les acteurs engagés dans cette lutte.**

Une première réunion en octobre 2022 a permis notamment de présenter le bilan des 10 indicateurs de suivi de mesures du Grenelle.

Voici quelques actions et données départementales 2022 emblématiques de réalisations du Grenelle qu'il convient de mettre en exergue :



- **la création de la Maison de protection des familles**, une nouvelle unité pour mieux lutter contre les violences intrafamiliales : Unité créée le 1er août 2022 et composée de 5 militaires de la gendarmerie des Vosges, spécialisés dans le traitement des atteintes aux personnes, la Maison de protection des familles a pour mission d'appuyer les brigades territoriales dans la lutte contre les violences intrafamiliales tout particulièrement dans la prise en charge de l'enfant mineur victime. Elle peut également conduire des enquêtes judiciaires sur des faits de violences conjugales et réaliser des actions de sensibilisation à destination de tous les publics.
- **L' Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger (UAPED)** ouverte depuis le 1<sup>er</sup> février 2022 au CHED d'Épinal a permis pour l'année 2022, 119 auditions, 71 expertises médicales et 99 expertises psychologiques réalisées.
- **Le Centre de proximité Médico judiciaire d'Urgence (CMJU)** ouvert depuis le 1er novembre 2021 au CHED d'Épinal a reçu 103 victimes de violences conjugales sur 739 victimes au total.
- **7 bracelets anti-rapprochements (BAR)** sont déployés. **Le nombre de BAR a doublé** entre 2021 et 2022
- **20 téléphones grave danger (TGD)** depuis octobre 2022, dont 5 mutualisés au niveau de la cour d'appel. **Le nombre de TGD a été doublé** en un an. 41 femmes ont été bénéficiaires du dispositif TGD en 2022, 6 pour les BAR pour un total de 499 entretiens
- **8 sessions de formation et sensibilisation par le CIDFF** (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) , à destination de policiers municipaux, d'élèves d'IFSI/IFAS et de travailleurs sociaux (185 personnes formées).
- **Dépôt de plainte simplifié proposé dans les Services d'urgence** des 3 hôpitaux du département (Epinal-Remiremont/St Dié/Neufchâteau) depuis janvier 2021
- **48 places d'hébergement d'urgence** dédiées aux femmes victimes de violence
- **3 postes d'intervenantes sociales** en commissariat (1) et gendarmerie (2)

<b>Financements de l'État pour la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales et l'accompagnement des victimes</b> <b>156 720 €</b> pour l'année 2022	
Actions financées au titre du BOP 137 « égalité entre les femmes et les hommes »	Montant du financement : 79600 €
<b>Renforcement de l'accueil de jour avec :</b>  → le doublement du temps de permanences du à St Dié, Neufchâteau et Vittel  → l'ouverture à 5 jours (contre 3 avant) sur Épinal (47 000 €)  → l'accueil par Selia à St Dié	55 000,00 €
<b>Financement de la convention DDETSPP<sup>2</sup>/Gendarmerie/Croix Rouge</b> pour le transport en urgence des femmes victimes et leurs enfants	8 000,00 €
<b>Formations pour des professionnels</b>	3 100 € (doublement du financement)
Une action nouvelle <b>d'atelier d'aide à la reconstruction des femmes victimes</b> de violences et <b>poursuite de l'accompagnement psychologique</b>	12 300,00 €
Le cofinancement d'un atelier forum organisé par le CCAS de Saint-Dié des Vosges « face aux violences conjugales, comment réagir ? 60 professionnels formés »	1 200,00 €
<b>Actions de communication :</b>  → mise à disposition auprès du public de 3 000 dépliants « arrêtons les violences » mis à jour  → la distribution de 700 sacs en pharmacie le 25 novembre avec le numéro 3919 et une grille des violences à l'initiative de soroptimist international	
Actions financées au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance BOP 216	77 120,00 €
<b>Cofinancement des trois postes d'Intervenants sociaux</b> en commissariats et unités de gendarmerie	36 000,00 €
<b>Actions de prévention, de formation</b> et de sensibilisation	4 500,00 €
<b>Prise en charge des auteurs et des victimes de violences conjugales</b>	36 620,00 €

<sup>2</sup> Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations



## Bilan de l'accidentalité

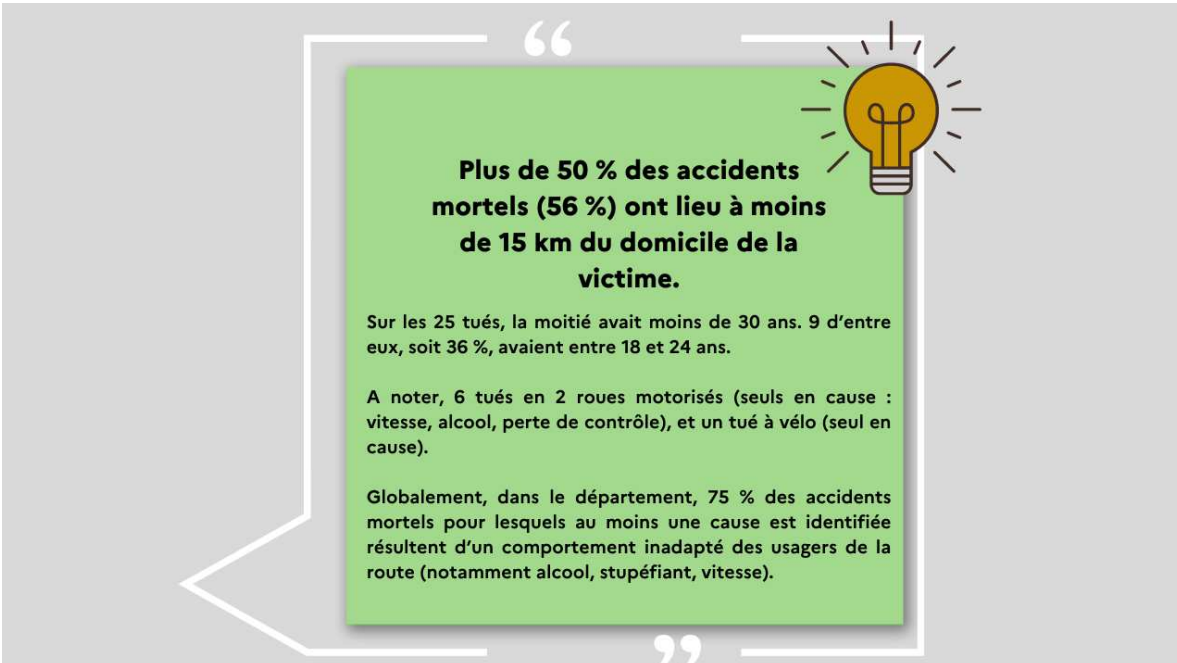
**Avertissement :** Les comparaisons sont réalisées par rapport avec la moyenne annuelle des 5 années précédentes hors année 2020 atypique en raison de l'épisode de COVID.

Année	Accidents	Tués	Blessés
2022	179	25	215
2021	175	23	202
2020	134	14	174
2019	186	22	256
2018	178	28	223
2017	178	16	236
2016	188	23	231
Moyenne 2016-2021 (2020 exclu)	181	22	230

Le nombre d'accidents corporels en 2022 (179) est similaire à la moyenne des 5 dernières années (2020 exclu) qui est de 181.

**25 personnes sont décédées** sur les routes vosgiennes en 2022 contre 23 en 2021, soit 2 tués de plus. Ce bilan est en hausse de 14% par rapport à la moyenne des 5 dernières années (2020 exclu).

**215 personnes ont été blessées** sur les routes du département en 2022, un bilan en légère hausse par rapport à celui de 2021 (+6%) mais inférieur à la moyenne annuelle 2016-2021 (2020 exclu).



“

**Plus de 50 % des accidents mortels (56 %) ont lieu à moins de 15 km du domicile de la victime.**

Sur les 25 tués, la moitié avait moins de 30 ans. 9 d'entre eux, soit 36 %, avaient entre 18 et 24 ans.

A noter, 6 tués en 2 roues motorisés (seuls en cause : vitesse, alcool, perte de contrôle), et un tué à vélo (seul en cause).

Globalement, dans le département, 75 % des accidents mortels pour lesquels au moins une cause est identifiée résultent d'un comportement inadapté des usagers de la route (notamment alcool, stupéfiant, vitesse).

”

## Suspensions administratives du permis de conduire

Dans le département des Vosges, l'alcool et les stupéfiants sont les deux principales causes de suspensions administratives du permis de conduire (respectivement 42 % et 40 %).

La vitesse représente 18 % des causes de suspensions administratives du permis de conduire.

	Alcool	Stupéfiants	Vitesse	total
2021	497	509	276	1282
2022	575	549	243	1367

## Durcissement de la politique locale de sécurité routière

Au regard des chiffres de l'accidentologie de 2022, la préfète des Vosges a décidé de faire évoluer la politique locale de sécurité routière en :

### → durcissant le barème des suspensions des permis de conduire

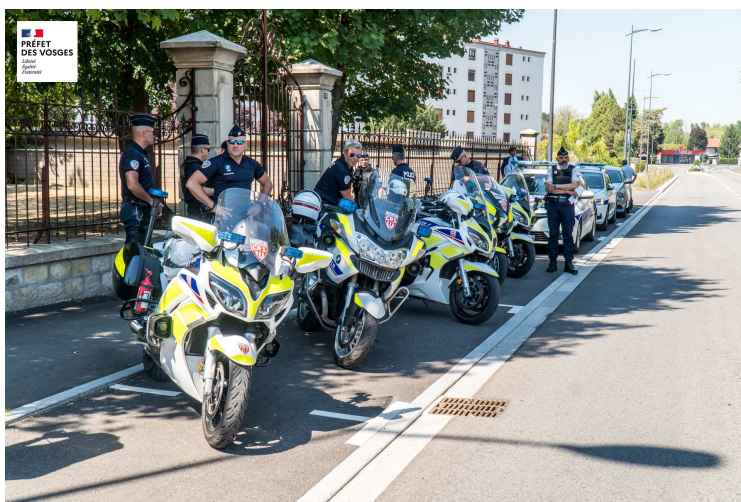
Le barème des suspensions administratives se durcit :

- en sanctionnant plus sévèrement **le cumul d'infractions** : alcool + vitesse, alcool + stupéfiant etc.(à hauteur de 9 ou 12 mois suivant la nature de l'infraction) ;
- en permettant la rétention du permis de conduire suite à un **délit de refus d'obtempérer**.

### → Déployant la procédure d'immobilisation et de mise en fourrière

Ce dispositif dissuasif participe efficacement à la prévention des accidents en **neutralisant immédiatement le véhicule du conducteur** auteur d'une infraction révélatrice d'une conduite dangereuse.

L'immobilisation administrative dure **7 jours** et peut être suivie d'une immobilisation judiciaire avec vente ou destruction de véhicule.



*Lundi 8 août au dimanche 14 août 2022  
Opération de lutte contre les rodéos urbains*



*Opération de sécurité routière sur la RD166 et point presse relatif  
au bilan de la sécurité routière pour l'année 2022 dans le  
département, organisé par la directrice de cabinet de la préfète  
des Vosges  
- Le 24 janvier 2023*